

## **1. Définition du métier :**

La fonction du patron de pêche sur les unités de la pêche côtière de moins de 25 <sup>TJB</sup> est assurée par une personne possédant des qualifications pour assurer la navigation en toute sécurité vers le lieu de pêche, conduire les opérations de pêche, la manipulation des appareils de navigation, de détection de banc de poisson et le conditionnement de la capture. L'activité s'opère en général, sur le plateau continental et dans des zones très côtières avec un séjour non prolongé, Le travail comporte un côté technique reposant sur le contrôle, l'inspection, l'évaluation de dysfonctionnement et les petites réparations de l'engin de pêche. Le marin pêcheur doit supporter des situations inhabituelles, puisse travailler seul ou en équipe de plusieurs personnes selon le type de pêche. Il doit être prêt à supporter de longues heures pour terminer un travail donné.

## **2. Appellations :**

Les différents postes que peut occuper « Le marin pêcheur » dépendent du rôle de la fonction à bord :

- Il est patron (Rais) sur une unité de la pêche côtière de moins de 25 <sup>TJB</sup> et il est entièrement responsable de l'équipage de bord, de la navigation, de l'exploitation des engins de pêche ;
- ou « second patron » sur des navires de moins de 75 <sup>TJB</sup> » ;
- ou « matelot » sur toutes les unités de la pêche et il est sous les ordres du patron.

## **3. Catégorie d'employeurs :**

Le marin pêcheur peut être :

- Propriétaire de sa propre unité de pêche ;
- Chargé de l'exploitation d'un armateur ;
- Matelot embarqué sur une unité de la pêche.

## **4. Description de l'environnement physique :**

L'activité du patron de pêche se pratique en mer ou à quai. Les horaires de travail sont irréguliers, tributaires des réparations des engins de pêche, de l'état de la mer, de l'état du navire et de la disponibilité de la bonne marche du moteur de propulsion, ce qui peut entraîner parfois des dépassements d'horaires de travail. Il travaille dans des postures inconfortables et non stables, il doit avoir la capacité à tolérer les salissures, et faire face au bruit. Il doit pratiquer la nage.

## **5. Supervision et relations à bord :**

Le patron pêcheur doit établir et maintenir une collaboration dynamique avec l'armateur du navire s'il n'est pas propriétaire, et les marins travaillant avec lui ; Il doit être capable

de superviser les travaux de réparation des engins de pêche qu'il utilise.

## **6. Responsabilités :**

Le patron de pêche sur une unité de la pêche côtière de moins de 25 <sup>TJB</sup> est responsable du maintien en état des engins de pêche utilisés. Il est responsable également de la sécurité de son équipage, de la sécurité du navire contre l'incendie et l'envahissement par l'eau de mer sauf abordage. Il doit veiller à la protection de l'environnement marin contre la pollution.

Le patron de pêche est également responsable de la navigation du navire en mer en respectant les règles de circulation maritimes et de la réglementation en vigueur.

## **7. Risques à la santé et maladies :**

Les risques auxquels doit faire face le patron de pêche sont notamment :

Les accidents de travail : chutes, blessures, brûlures, morsures, abordage, etc. ;

Les risques Biomécaniques : liés notamment à la manutention, les postures et le port des charges ;

Les risques respiratoires : solvants et peintures

Maladies : Maladies de la peau, vertige, maux de tête, rhumatisme, hémorroïde, baisse de vue, maladies de dos, maladies de tension artérielle, diabète.

## **8. Facteurs de stress :**

Facteurs liés à la tâche : charges de travail, rendement, monotonie,

Facteurs liés à l'organisation : Horaires de travail irréguliers, longues durées de travail

Facteurs liés à l'environnement : bruit, froid, espace de travail réduit, état de la Mer et conditions météorologiques.

## **9. Facteurs d'intérêt pour l'exercice d'emploi :**

- Goût pour le métier de la mer ;
- Métier exercé par le père ;
- Métier de recours.

## **10. Perspective d'emploi :**

- Patron d'une unité de la pêche côtière de moins de 25 <sup>TJB</sup> ;
- Accéder à une formation grâce au système de passerelle pour obtenir un titre permettant d'occuper un poste à bord des unités de la pêche côtière plus grande.

### **11. Conditions salariales :**

Suivant le rendement, le type et la région d'activité de la pêche

### **12. Description de la place qu'occupent les femmes dans cet emploi**

Les conditions très difficiles de travail en mer sont des facteurs qui limitent l'intérêt des femmes pour ce métier.

### **13. Impact du métier sur l'environnement :**

- Diminution des ressources halieutique ;
- Légère pollution marine.